

	Politique environnementale de l'entreprise	
	Date de publication :	1 ^{er} janvier 2021
	Date de révision :	16 novembre 2023
	Propriétaire :	John Ferguson (président et chef de la direction)
	Signature du propriétaire :	
Titre :	Politique environnementale de l'entreprise (la « Politique »)	

Énoncé de politique

Purolator Inc. (« **Purolator** ») s'est engagée à maintenir des normes environnementales rigoureuses et à mener ses activités de façon écoresponsable. Dans le cadre de cette politique, Purolator reconnaît sa responsabilité de gérer les répercussions environnementales associées à ses activités. La Politique énonce les principes et les exigences en matière d'environnement qui s'ajoutent à ceux contenus dans le [Code de déontologie et d'éthique de Purolator](#) et les autres politiques de l'entreprise. La mise en œuvre de la présente Politique est un objectif de gestion important dont la responsabilité incombe à tous les employés de Purolator.

Portée

Purolator adopte une approche stratégique et inclusive en matière de durabilité environnementale qui vise à habilitier ses employés, à protéger la planète et à aider les collectivités locales. Cette Politique s'applique à toutes les activités et à tous les employés de Purolator. Elle explique comment l'entreprise gère ses impacts environnementaux dans toutes les juridictions où elle mène ses activités. Dans la mesure du possible, cette Politique s'applique également à l'engagement et aux partenariats avec les clients et les fournisseurs, car Purolator s'efforce de les encourager à remplir les engagements décrits aux présentes.

Contrôle de la politique

La bonne gouvernance est le fondement des activités de Purolator. Purolator encourage une culture de confiance, de responsabilisation, de transparence, de prise de décisions éclairées et de comportement éthique chez ses employés. Les pratiques commerciales responsables de Purolator s'étendent à la façon dont elle interagit avec un réseau diversifié d'intervenants, y compris ses clients et ses fournisseurs.

Le Conseil d'administration de Purolator, par l'entremise de son Comité sur les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (**ESG**), est responsable de l'approbation de la présente Politique ainsi que de la stratégie et du rendement en matière de durabilité environnementale de Purolator. Le président et chef de la direction est le propriétaire exécutif de cette Politique et a délégué la responsabilité de la mise à jour de celle-ci au directeur, Développement durable de l'entreprise.

Cette Politique est révisée régulièrement. Elle est communiquée au Conseil d'administration et aux intervenants internes de Purolator et rendue publique par l'entremise de la [page Web](#) et du Rapport annuel sur le développement durable de Purolator.

Principes et exigences

Les principes et les exigences suivants aident à orienter les initiatives en matière d'environnement à Purolator :

i. Réduire au minimum les impacts environnementaux

Travailler de façon proactive pour réduire au minimum l'impact de Purolator sur l'environnement au moyen de la mise en œuvre stratégique d'initiatives qui, entre autres, permettent d'économiser l'énergie et les ressources naturelles, et de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les déchets. Cela comprend l'investissement dans les véhicules à combustibles de remplacement, les bâtiments écoénergétiques, les solutions de recyclage et de réutilisation et l'optimisation du réseau.

ii. Conformité

Respecter ou dépasser nos obligations de conformité à toutes les lois et tous les règlements environnementaux applicables.

iii. Production de rapports et transparence

Surveiller régulièrement les initiatives et le rendement en matière de durabilité environnementale et présenter l'information à ce sujet par l'entremise du Rapport annuel sur le développement durable, de la [page Web consacrée à la durabilité environnementale](#) ainsi que de communications externes et internes. Informer régulièrement le Comité ESG de Purolator des mises à jour apportées à la stratégie environnementale et des progrès vers l'atteinte des objectifs. Continuer de surveiller les indices de mesure et en créer de nouveaux afin d'améliorer la transparence et la production de rapports, et établir des objectifs fondés sur les données scientifiques pour favoriser l'amélioration continue.

iv. Engagement des intervenants

Offrir des outils, de la formation et des occasions de mobilisation qui habilite les employés de Purolator à agir de façon responsable sur le plan environnemental et à contribuer à l'atteinte des objectifs de durabilité environnementale de Purolator. Recueillir l'opinion de tous les intervenants et prendre celle-ci en considération.

v. Approvisionnement durable

Inclure les considérations et les exigences environnementales dans les activités d'approvisionnement de Purolator. Évaluer le cycle de vie des produits et services afin de déterminer leurs impacts sur l'environnement. Chercher à établir un partenariat avec des fournisseurs qui peuvent démontrer leur alignement sur les objectifs de durabilité environnementale de Purolator et produire des rapports sur leurs initiatives et leurs résultats à cet égard. Collaborer avec les fournisseurs existants pour les aider à déterminer puis à adopter des biens et des services qui réduisent leurs impacts sur l'environnement.

vi. Transport à faible émission de carbone

Collaborer avec les fournisseurs de services de transport qui réduisent l'intensité des émissions de leurs services de transport en améliorant leur efficacité opérationnelle, notamment en adoptant des habitudes de conduite écoénergétiques, en optimisant les routes, en exploitant davantage de véhicules utilisant des carburants de remplacement et des carburants renouvelables et en recourant à d'autres solutions novatrices à faibles émissions de carbone.

vii. Exploitation forestière et emballage durables

Trouver et utiliser des emballages et des produits en papier fabriqués à partir de matériaux provenant de forêts certifiées et gérées de façon responsable (c.-à-d. certifiées FSC) et maximiser l'utilisation de contenu recyclé, le cas échéant. En outre, accorder la priorité à la réduction et à la réutilisation du papier et des produits d'emballage en misant sur des solutions émergentes et des innovations en matière d'économie circulaire.

viii. Durabilité des services et des produits

Accorder la priorité aux fournisseurs ayant des chaînes d'approvisionnement durables, notamment sur les plans de la production, de l'approvisionnement local, de l'entreposage et de la livraison. Rechercher des fournisseurs qui offrent des programmes de récupération et des produits conçus pour être durables, réparables et réutilisables.